

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 11 janvier 2018 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00. Monsieur le maire, motive l'absence de monsieur Michel Larivière qui est absent pour des raisons personnelles et l'absence de madame Linda MacCulloch qui est à l'extérieur pour des vacances. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 370 du présent procès-verbal.

Avis de motion **Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord, avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 875 285\$, pour des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord, dont une partie des travaux sera payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2017-2018, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation **Présentation du projet de règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord, présentation**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 présente un projet de règlement d'emprunt et décrétant des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 875 285\$, pour des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 15 ans.

Période de questions

- Aucune question.

2018-01-01 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général